

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2013



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 15 mai 2013

*Intervention de M. Serge Guillon,
Secrétaire général des affaires européennes
sur le Programme national de réforme 2013*

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte. Le secrétaire de séance est Patrick Lenancker.

Sur l'invitation de M. Hugues Martin, nous accueillons aujourd'hui en tribune l'association Femmes Avenir de Bordeaux. Vous avez, Mesdames, pu ce matin visiter ce magnifique Palais d'Iéna mais surtout vous entretenir avec Mme Bel, Mme Duhamel et M. Joyeux de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Je remercie ces derniers de leur disponibilité et profite de l'occasion pour saluer à nouveau la qualité de leur récent travail qui vient nourrir l'actualité médiatique et le débat parlementaire grâce aux relations très étroites que la délégation entretient avec ses homologues et avec le ministère.

Votre association doit beaucoup au Général de Gaulle. Je suis ainsi personnellement sensible à la formule du Général, que vous vous appropriez dans votre associations : « *Une action pour un idéal à travers les réalités* ».

Mes Chers collègues, nous allons entendre aujourd'hui M. Serge Guillon, qui est secrétaire général des affaires européennes. Il est accompagné de M. Bertrand Jéhanno, chef du secteur *marché intérieur, consommateur, concurrence, aides État, armement* et de Michael Chevrier, adjoint au chef du secteur.

Depuis quelques années, le Conseil économique, social et environnemental est saisi pour avis par le SGAE sur le projet de Programme national de réforme (PNR). Nous nous réjouissons de cette consultation annuelle. Nous accordons une grande importance à cet exercice qui engage notre pays en matière économique, sociale et environnementale.

La contribution du CESE a été préparée par la section des affaires européennes et internationales - présidée par M. Yves Veyrier - à partir des réponses apportées par nos différentes formations de travail. Les observations formulées ont fait l'objet d'un examen par notre Bureau.

En dépit de délais très brefs (transmission le 9 avril et réponse le 29 avril), nous pouvons souligner l'étroite et bonne collaboration entre les diverses formations de travail qui ont participé à l'exercice.

Nous avons adressé l'état de la situation économique et financière en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans le domaine du travail et de l'emploi, des transports, du logement, de l'environnement, de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté, l'éducation et de l'agriculture.

Nous soulignons que le CESE présentera ses observations dans le cadre du Comité de pilotage « UE 2020 » organisé chaque année par le Comité économique et social européen avec la participation des CES nationaux existants dans l'Union européenne, en présence des représentants de la Commission européenne.

Monsieur le secrétaire général, le CESE est également attentif aux suites réservées à sa contribution et favorablement disposé à l'égard des propositions qui pourraient améliorer, en vue d'une plus grande efficacité, ce processus de consultation.

Monsieur le secrétaire général, nous sommes honorés que vous ayez répondu à notre invitation et intéressés par vos propos.

Je cède donc la parole à M. Serge Guillon, secrétaire général des affaires européennes pour la présentation du programme national de réforme en France en 2013. À l'issue de cette présentation, vous aurez, mes Chers collègues, la possibilité de poser des questions.

**INTERVENTION DE MONSIEUR SERGE GUILLON,
SECRETAIRE GENERALE DES AFFAIRES EUROPEENNE
SUR LE PROGRAMME NATIONAL DES REFORMES
EN FRANCE EN 2013¹**

M. Guillon. Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je suis très heureux de me retrouver dans cet hémicycle. La dernière fois, c'était sous présidence française et j'y avais organisé des réunions passionnantes et prestigieuses.

Je suis très heureux, d'autant plus que la collaboration entre le Conseil économique, social et environnemental et le SGAE est une collaboration fructueuse pour nous deux et de plus en plus efficace.

Quelques mots de présentation. J'occupe une double fonction traditionnelle de secrétaire général des affaires européennes, directeur d'une administration centrale de mission, au SGAE (qui est rattaché au Premier Ministre) et conseiller du Premier Ministre pour les affaires européennes.

Le SGAE est un « modèle réduit » de l'administration française puisqu'il dispose d'environ deux cents collaborateurs issus de tous les milieux professionnels représentés dans l'administration, de l'inspecteur des finances, au colonel de gendarmerie, en passant par des ingénieurs, magistrats, etc.

Le rôle du SGAE est, dans la quasi-totalité des cas - sous l'autorité du Président et du Premier ministre - de définir les positions défendues par la France à l'Union européenne et à l'OCDE. C'est une mission de coordination interministérielle de recherche de compromis entre les administrations et d'arbitrages techniques ; les plus politiques étant rendus au cabinet du Premier Ministre au niveau du Premier Ministre et du Président de la République selon les sujets.

J'ai souhaité que cette administration de coordination et d'expertise évolue dans deux directions. La première, c'est une ouverture de plus en plus approfondie à l'égard du monde économique, de la société civile et des relations de plus en plus développées avec les assemblées parlementaires (le Sénat et l'Assemblée nationale). Ce matin encore, j'avais un petit déjeuner – en fait, quasi

¹ Seul le prononcé fait foi.

mensuel - avec la Présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat. Nous pouvons encore développer nos relations au-delà des procédures de consultation du type de la procédure PNR.

La deuxième, c'est d'orienter cette structure administrative vers des actions de réflexion stratégique. À ce titre, j'ai mis en place des groupes interministériels de réflexion destinés à définir une vraie doctrine, une vraie stratégie française sur les sujets du moment, tels que : quelle politique européenne de l'énergie, quelle nouvelle stratégie industrielle en Europe, quelle politique européenne en matière de culture du numérique, en matière commerciale ou quel approfondissement pour l'Union économique et monétaire ? Toute une série de thèmes de réflexions qui font l'objet de ces groupes qui permettent d'élaborer des papiers français pour influencer - quand ils sont validés - les positions de nos partenaires.

À terme, des notes de stratégies mettront en évidence notre diagnostic thématique et nos propositions. Ces notes seront des documents de quinze à quarante pages qui, à partir du mois prochain, commenceront à sortir. De ce point de vue, notre collaboration devrait être approfondie.

Je ne vais pas vous présenter le PNR. En effet, cela aurait peu de sens, car vous avez été consultés et vous avez rendu un avis intéressant.

Je vais plutôt essayer d'ouvrir le débat en vous parlant de notre vision de la situation actuelle de l'Europe et des perspectives. Cela me paraît d'autant plus intéressant et important qu'il faut, je crois, dépasser les procédures traditionnelles et aussi les améliorer. J'en profite pour vous dire que je suis conscient de la brièveté du délai qui vous a été donné ; je m'en excuse et vous félicite de votre réactivité. Nous avons essayé d'élaborer un Programme national de réforme avec une partie - que vous avez bien soulignée - un peu plus politique, plus de synthèse, pour sortir d'un cadre un peu traditionnel et en permettre une lecture plus dynamique. Toutes nos excuses pour ce délai. Je n'en suis pas satisfait et espère qu'à l'avenir, nous pourrions vous permettre d'avoir plus de temps ; c'est, en tout cas, un objectif que je me fixe.

Aujourd'hui mon intervention sera plus large, dans un contexte assez particulier et un peu à risques pour moi. C'est pourquoi je vous demande de considérer que cette intervention est faite à titre personnel.

Le calendrier est un peu particulier puisque, en ce moment même, le Président de la République est en train de débattre, avec l'ensemble du collège des Commissaires, de tous les sujets européens à Bruxelles, et qu'à l'Assemblée nationale, il y a aussi en ce moment un débat sur les questions européennes. Cela montre sans doute aussi l'actualité de ces enjeux.

Je vais vous passer trois grands messages.

Le premier, c'est qu'en Europe, nous vivons une grave crise de confiance et que c'est en analysant les symptômes et les causes de cette crise de confiance que l'on pourra mieux y répondre. Je vais essayer de vous dire quelle est ma vision de cette crise de confiance.

Le deuxième message c'est que, dans ce contexte particulier, la crise telle qu'elle est perçue a tendance à masquer des réorientations en cours. Elles sont en cours, mais elles sont insuffisantes à l'initiative de la France et aussi de certains de ses partenaires et des institutions européennes.

Le troisième message, que j'espère positif et être un message d'espoir, c'est qu'aujourd'hui, les perspectives de la construction européenne peuvent être perçues comme positives à condition que certaines conditions soient satisfaites. Nous en reparlerons.

Sur le premier message, la grave crise de confiance, quels en sont les symptômes ?

D'abord, quand on parle de perte de confiance, il faut parler de la perte de confiance des citoyens. Un premier indicateur est la participation aux élections européennes. Vous le savez, en moyenne, en Europe et en tenant compte du vote obligatoire dans certains pays, lors des dernières élections, la participation était d'environ 40 %. Quel est l'enjeu ? En 2014, il est d'éviter une participation qui, en moyenne européenne, pourrait descendre à un tiers. Je ne dis pas cela pour être alarmiste mais parce que, aujourd'hui, c'est un vrai risque et que, dans ce contexte, une assemblée élue avec un taux de participation d'un tiers aurait une légitimité plus difficile à faire valoir, et probablement avec une composition qui favoriserait les extrêmes. C'est un premier indicateur de perte de confiance et de préoccupation.

Les enquêtes d'opinion sont également préoccupantes. Une enquête d'un institut américain vient de sortir - il y a quelques jours - dont je ne vous livre que le titre : L'homme malade de l'Europe, c'est l'Union européenne. Dans cette enquête, les chiffres relatifs au scepticisme des citoyens sont très préoccupants ; enquête qui ne fait que s'ajouter à une série d'autres enquêtes comme l'eurobaromètre.

Et puis, un autre symptôme de cette perte de confiance est la montée des mouvements extrémistes - en Grèce, en Finlande - et une série d'autres mouvements.

Moins citée comme perte de confiance, la perte de confiance entre États membres et la perte de confiance des citoyens dans la construction européenne qui est liée à celle-ci. Perte de confiance entre États-membres avec, comme premier symptôme, la prise de distance de certains pays à l'égard de l'Europe. Je ne mentionne même pas le Royaume-Uni, mais d'autres pays aussi sont en situation de prise de distance. Perte de confiance entre États-membres donc. Un symptôme qui peut être aussi mentionné : les processus de décision souvent tardifs, souvent insuffisants concernant la gestion de la crise de la zone euro, tout simplement parce qu'il y a une perte de confiance entre certains États qui sont très sollicités pour mettre en œuvre une solidarité financière et d'autres qui sont perçus comme moins responsables.

Cette perte de confiance entre États-membres se traduit par ce que j'appellerai de nouvelles cartes « mentales ». Aujourd'hui, ce qui est très surprenant c'est que, dans le discours de certains responsables politiques, vous avez une présentation de plus en plus différenciée de l'Europe, des oppositions

entre le nord et le sud, entre des pays jugés à gestion sérieuse et d'autres un peu moins. Vous avez des sortes de nouvelles frontières invisibles qui apparaissent et une nouvelle cartographie de l'Europe, en particulier autour des problèmes de la zone euro. Ces nouvelles cartes « mentales » présentent toujours un vrai danger, car elles peuvent se substituer aux cartes réelles.

Et puis, toujours dans les symptômes de perte de confiance, il y a le fait qu'aujourd'hui, en particulier depuis 2009, il y a une défiance du monde économique à l'égard de la construction européenne. Elle s'est manifestée depuis 2009 par la fragmentation du marché de la dette souveraine et des écarts de taux considérables indiquant qu'il n'y a plus une perception d'une Europe unifiée mais, désormais, des perceptions par États-membres, signe de défiance de l'ensemble du monde économique. Signe de défiance aussi, l'attentisme des marchés ou, parfois, les attaques des marchés, ou ce que l'on appelle classiquement l'indice de vulnérabilité des États, construits, même implicitement, par les marchés.

Et pour terminer sur ces symptômes, perte de confiance de pays tiers et d'institutions internationales. L'Europe a toujours été très regardée et l'Europe a souvent créé de la conscience. La construction européenne, la mise en place de la zone euro ont souvent été des facteurs qui ont inspiré de la confiance à nos partenaires, notamment parce que l'Europe reste et demeure le premier marché du monde non pas en population, mais en pouvoir d'achat ; notre situation dépend donc pour beaucoup de la demande qui va être adressée à d'autres pays. Or, aujourd'hui, dans ses derniers écrits, le FMI considère que la zone euro « *continue à être le principal risque pour la croissance mondiale en 2013 et 2014.* » Il considère que les mesures prises sont encore insuffisantes - par exemple en matière d'union bancaire -, que nous avons encore de nombreuses faiblesses et que nous présentons des risques.

Après avoir regardé ces quelques symptômes - que vous connaissez et pardon de ce rappel - quelles causes peut-on mettre en avant pour expliquer cette perte de confiance ?

La première cause, c'est ce que j'appellerai la tentation du silence. Finalement, on parle peu d'Europe, ou on en parle sans le savoir, car les sujets européens sont très nombreux, mais ils ne sont pas forcément présentés sous l'angle européen ; ils sont souvent noyés dans des enjeux nationaux.

Tentation du silence des responsables européens d'abord. Il y a peu de prise de parole dans les États-membres de la part des responsables des grandes institutions européennes. C'est assez flagrant, vous ne les voyez pas sur les médias.

Il y a un déficit de communication.

Silence des médias, car il est très compliqué de parler d'Europe ; c'est complexe concernant les processus de décision mais aussi l'étendue des sujets qui sont évoqués. Silence des partis parce qu'ils peuvent être fracturés selon les sujets qui sont abordés. Il y a finalement un silence autour de ce que fait concrètement l'Europe.

Il y a une deuxième cause, qui est ce que j'appelle « *l'Europe qui tue l'Europe* » ; c'est d'abord une Europe qui serait présentée comme un non-choix. C'est une erreur fondamentale que de dire aux citoyens qu'ils ont une sorte « d'obligation d'Europe », qu'il n'y a pas d'alternative. C'est ce que l'on a fait en 2005 et on a vu le résultat. Il faut accepter qu'il y ait toujours des alternatives, et au contraire autoriser, permettre le débat, rentrer dans ce débat. Si certains parlent de sortie de la zone euro, il faut avoir un débat extrêmement précis, concret, sur ce qu'en seraient les conséquences.

Surtout, il ne faut pas être dans l'attitude du non-choix qui est la pire des attitudes pour convaincre nos citoyens.

Deuxième optique qui peut conduire à cette « *Europe qui tue l'Europe* » : mettre en avant la préférence institutionnelle. Dans les débats européens, il y a un prisme juridique et institutionnel qui me paraît être une erreur. On parle beaucoup de la mécanique, on parle beaucoup du « moteur européen ». Ce n'est pas ce qui intéresse les citoyens, ce qui les intéresse, c'est plus la direction prise, la politique conduite ; ce sont plus les effets concrets sur leur vie quotidienne, les enjeux du monde réel.

Dans « *l'Europe qui tue l'Europe* », il y a aussi la passivité européenne à l'égard de certains sujets, de certains grands enjeux ; il y a une perception selon laquelle les institutions européennes ont réagi avec retard aux différentes formes de crise auxquelles on a dû faire face. Et d'une façon générale, on peut dire qu'elles n'ont pas anticipé. Cette Europe de la passivité n'est pas une Europe qui favorise le sentiment européen.

Dans cette « *Europe qui tue l'Europe* », il y a aussi le non-respect de la subsidiarité et parfois des incompréhensions par rapport à certaines réglementations européennes.

Enfin, pour terminer dans ce domaine, il y a aussi une bureaucratie tatillonne qui pratique le juridisme, qui provoque des réactions de rejet des citoyens, des entreprises. Le Président de la Commission européenne reconnaît lui-même qu'il y a parfois des législations étranges, mises en œuvre avec excès. C'est un sujet qui ne doit pas être laissé aux souverainistes. C'est un vrai sujet de débat.

Dans les causes de cette crise de confiance, il y a la différenciation économique. L'enjeu de l'Europe est la convergence économique, notamment pour la zone euro. Or, on a une double différenciation : d'abord, une différenciation par rapport au reste du monde. Si l'on prend 2013 et 2014, l'économie mondiale devrait croître de 3,1 % en 2013 et de 3,9 % en 2014. Il existe une vraie différenciation avec l'Europe qui est cette année en récession - y compris la France, malheureusement, comme cela a été indiqué aujourd'hui - et la situation économique mondiale qui est marquée par une croissance d'environ 3 %.

Il y a aussi une différenciation au sein de l'Union européenne et au sein de la zone euro.

Au sein de la zone euro, les situations sont très diverses entre des pays qui sont en récession, des pays qui connaissent une certaine stabilisation de leur situation, certains qui maintiennent un peu de croissance.

Cette double différenciation par rapport à la situation mondiale et à l'intérieur de l'Europe n'est pas de nature à inspirer de la confiance.

Pour terminer sur ces causes de perte de confiance, il y a le décrochage et les divergences sociales. Le décrochage social, c'est la situation que l'on espère conjoncturelle d'un pays, dont les indicateurs sociaux se dégradent par rapport à la moyenne européenne ; les divergences sociales sont des situations un peu plus structurelles qui montrent un accroissement des écarts sur la base des indicateurs sociaux entre les différents pays.

Or, si l'on prend quelques thématiques, les indicateurs montrent qu'il y a aujourd'hui des divergences sociales très importantes au sein de l'Union européenne. Je prends un seul exemple : celui du taux de chômage des jeunes. Selon les pays, il varie de 8 % à 56 %. Ces écarts sont facteurs de graves divergences.

Si l'on prend quelques autres indicateurs comme les dépenses de santé, vous avez aujourd'hui des pays - ceux qui sont le plus gravement en crise comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal - qui connaissent des baisses de leurs dépenses de santé, au minimum de 5 %. Vous avez la même chose en matière de dépenses d'éducation avec des pays qui connaissent des baisses de dépenses d'éducation de plusieurs points de PIB alors que d'autres continuent à progresser dans ce domaine, d'où des écarts qui se creusent.

Si vous prenez d'autres indicateurs qui sont ceux de nos objectifs 2020, comme les indicateurs en matière de taux d'éducation au niveau de l'enseignement supérieur, là aussi vous avez des différences considérables ; non seulement les objectifs sont loin d'être atteints mais en plus la différenciation tend à s'accroître.

Quelles sont les causes de cette situation ? Il y a deux grandes causes :

- l'élargissement ; l'élargissement a mis en évidence des écarts de situations importants entre les pays et les a plutôt accentuées par rapport à l'Europe à 15 ;
- la crise qui, depuis 2009, a accentué ces écarts.

Les conséquences sont majeures. Il n'y aura pas de vraie convergence économique si l'on a des divergences sociales. Ce ne sera ni accepté ni compatible et les situations actuelles constituent des sources de tension considérables. On met trop en évidence des indicateurs économiques mais les indicateurs sociaux sont aussi préoccupants.

Une grave crise de confiance, tel était mon premier message sous forme de constat.

Deuxième message : cette crise de confiance est tellement grave qu'elle masque des réorientations, des progrès qui sont en marche même s'ils encore insuffisants.

Quels sont les progrès que l'on peut mentionner ?

Le premier est la stabilisation de la situation de la zone euro. Je ne dis pas que la situation est aujourd'hui satisfaisante au sein de la zone euro, mais au mois de juillet dernier et jusqu'à l'automne, jusqu'au mois de novembre, on était dans une situation où il y avait des débats sur les risques de sortie de la zone euro, de la part de la Grèce notamment ; et certains envisageaient une sortie possible de l'Espagne. Il y avait des débats informels discrets sur une reconfiguration possible de la zone euro. Ces débats avaient un caractère relativement public dans certains pays.

Certes, avec la crise chypriote, il y a eu à nouveau des tensions et des débats, mais à part cet épisode, depuis le mois de novembre dernier et l'acceptation du dernier versement à la Grèce, on n'est plus dans une situation où l'on parle d'explosion, de reconfiguration de la zone euro, de scission de la zone euro, ou d'un euro + et d'un euro -. On n'est plus dans cette situation. Il y a eu retour d'une certaine confiance.

Comment cela s'est-il fait ? Cela s'est fait par des assouplissements de contraintes plutôt discrets. Le premier a été l'utilisation par la BCE d'outils non conventionnels et également par une communication axée sur le thème : « *La BCE ne laissera pas tomber un État membre de la zone euro, préservera sa solvabilité* ».

C'était les discours et communications de Mario Draghi au mois d'août, l'année dernière, et ils ont eu un impact très positif.

Cette nouvelle politique de la BCE a permis d'apporter des liquidités importantes ; elle continue à réduire les taux d'intérêt de 0,25 points il y a quelques jours encore et elle a utilisé un certain nombre de nouveaux instruments notamment le « *Security bank of program* » qui a permis, pour 205 milliards, de racheter des obligations d'État sur le marché secondaire, pas sur le marché primaire parce que cela n'est pas autorisé par le statut de la BCE.

Il y a eu des assouplissements et d'ailleurs certains ont été moins publics que d'autres.

Autre assouplissement : la prise en compte de la récession actuelle dans le calendrier de mise en œuvre de la discipline budgétaire et de retour à une situation en-dessous des 3 %.

Cela fait référence aux décisions qui ont été prises récemment au bénéfice de la France et qui ne veulent, en aucun cas, dire que l'on desserre l'objectif. On desserre le calendrier pour atteindre l'objectif.

Cette stabilisation de la zone euro est un premier progrès qui fait que l'on est beaucoup moins inquiet aujourd'hui.

Deuxième progrès : la mise en œuvre d'un pacte de croissance et d'emploi. Ce pacte de croissance et d'emploi a fait l'objet, à mon sens, d'un double malentendu.

D'abord un malentendu sur le fond. On a surtout traité du volet dit « de relance » de ce pacte, mais ce pacte est avant tout une feuille de route européenne pour mettre en œuvre toute une série de réformes, de dispositions, de mesures européennes, un peu dans l'esprit de ce qu'avait été la stratégie de Lisbonne ; ce sont des mesures structurelles de moyen et long terme et c'est cela l'essentiel du contenu du plan.

Ce n'est pas cela qui a été présenté, mais c'est ce que nous suivons à travers un comité de suivi de la mise en œuvre du pacte et le tableau de suivi que l'on fait pourrait d'ailleurs vous être communiqué dans les prochains jours.

Le deuxième malentendu sur le pacte est le malentendu sur le calendrier en ce qui concerne le volet « relance ».

Si vous prenez le volet « relance », première mesure : réorientation des fonds structurels ; ce n'est pas celle dont on attendait le plus d'effet puisque les 55 milliards en jeu ne constituaient pas de l'argent frais nouveau, mais de l'argent qui risquait de ne pas être dépensé ou être insuffisamment dépensé.

Ce volet-là s'est mis en place avec des situations différentes selon les pays. En France, environ 1,2 milliards d'euros ont fait l'objet de réorientations.

Malentendu sur le calendrier, surtout sur le deuxième volet qui est le plus important, celui de la BEI. Les nouveaux financements BEI - annoncés comme étant rendus possibles par la recapitalisation de la BEI à hauteur de 10 milliards - sont de nouveaux financements qui ne peuvent se mettre en place qu'actuellement.

Pourquoi ? Parce que le nouvel apport en capital a été effectif à la fin du premier trimestre de cette année. Il fallait que tous les pays versent leur nouvel apport et cela a été fait récemment. On ne pouvait donc pas attendre des résultats en 2012, voire début 2013 ; nous aurons les premiers résultats, selon nous, à partir du mois de juillet.

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement pour la France ?

Cela veut dire que l'enveloppe de prêts BEI d'environ 4 milliards dont on disposait va passer à 7 milliards. C'est un engagement qui a été pris par le Président de la BEI et annoncé à l'Assemblée nationale française.

Nous allons donc bénéficier, en moyenne au cours de chacune des trois années à venir, de trois milliards d'euros de plus à condition bien évidemment que l'on soit capable de présenter des projets en face.

Ces trois milliards, nous en verrons l'impact probablement à partir du mois de juillet tout simplement parce que, selon nos prévisions, à fin juin, nous aurons « consommé » quatre milliards de financements BEI et donc, ce qui viendra après pourra être considéré comme résultant de l'augmentation de l'enveloppe.

Ce n'est pas un impact faible, contrairement à ce que l'on dit. Je rappelle que les grands plans de relance - dont on a souvent parlé par le passé - étaient des plans qui variaient entre 0,1, 0,7, voire 0,8 points de PIB.

Sur les trois ans qui viennent, nous aurons environ neuf milliards de financements BEI supplémentaires. Comme la BEI finance les projets à hauteur de 50 %, cela veut dire autour de 18 milliards de nouveaux projets. C'est un enjeu important et d'ailleurs, à cette occasion, la BEI s'est réorganisée, a revu son implantation française et fait de plus en plus de communications sur ses actions.

Ce Pacte de croissance et d'emploi va permettre de disposer de nouveaux financements qui vont être orientés vers différents secteurs ou activités : innovation, PME, énergie propre, infrastructures de type numérique...

Troisième progrès, que l'on a tendance à oublier parce que l'on fait face à des difficultés : l'union bancaire. L'union bancaire est un mécanisme de prévention et de résolution des crises bancaires. J'insiste sur le mot « prévention ».

Si l'union bancaire avait été en place, on n'aurait pas eu la crise Chypriote. C'est vraiment un enjeu important. Pour le FMI, c'est une priorité en Europe.

Le premier volet « le mécanisme de prévention » c'est-à-dire le superviseur européen va se mettre en place en 2014. Cela a été compliqué ; il est rattaché à la BCE. Il y avait des questions de répartition des compétences entre les superviseurs nationaux et les superviseurs européens. Cela a été réglé et il reste à le mettre en place. C'est un enjeu majeur car si cela fonctionne bien, c'est un mécanisme de prévention qui permettra d'éviter des risques systématiques en identifiant très tôt les banques qui peuvent présenter ce type de risques.

Le deuxième volet est plus difficile ; c'est un volet de résolution des crises bancaires. Pourquoi est-il difficile ?

Vous avez un texte en cours de discussion, qui est un texte *a minima* et puis vous avez un projet ambitieux qui serait de mettre en place une autorité européenne de résolution des crises disposant de moyens financiers d'intervention.

C'est assez compliqué, cela exige des négociations difficiles parce que, bien évidemment, cela pose deux types de problèmes :

- une perte de souveraineté pour certains États ; concrètement, la banque d'un État pourrait se voir imposer une restructuration par cette autorité européenne ;
- et des problèmes de solidarité en ce qui concerne les moyens d'intervention financiers.

Le troisième étage de l'union bancaire, c'est le mécanisme européen de garantie des déposants. Là encore, ce n'est pas simple. Aujourd'hui, de mémoire, il existe quarante-deux systèmes européens de garantie des dépôts et une législation européenne sur la garantie minimale.

Le sujet est : peut-on se contenter d'une coordination, d'une mise en réseau de ces systèmes de garantie ou passe-t-on à un mécanisme européen adossé à un fonds européen de garantie des dépôts ?

Le fonds européen de garantie des dépôts, qui pourrait être alimenté par prélèvement sur les dépôts dans les banques, est un mécanisme de solidarité qui peut jouer d'une part au détriment des pays possédant les systèmes bancaires les plus développés et d'autre part au bénéfice de ceux possédant des systèmes bancaires plus fragiles. Cela renvoie à des questions de solidarité, de confiance, et à une négociation difficile. Parallèlement, nous avons également progressé, car des orientations générales favorables voient le jour et un premier étage est en cours de mise en place.

Le cadre financier pluriannuel est un autre progrès majeur. Celui-ci a été adopté par le Conseil européen, mais son adoption n'est pas encore définitive puisqu'il reste à obtenir l'approbation du Parlement européen. Vous savez que des conditions ont été posées par le Parlement européen. Ce cadre est jugé insatisfaisant, car en retrait par rapport aux ambitions de la commission, d'un certain nombre d'États et du Parlement.

Dans un contexte de crise des finances publiques frappant l'ensemble des États membres, dans un contexte de perte de confiance, avec un poids du passé considérable - fondé sur l'héritage d'une approche en termes de solde net (le rabais britannique et celui des autres pays) - ce résultat est le moins mauvais.

Ce résultat comporte des aspects positifs.

Premièrement, il faut noter une modification de la structure du budget. Le poids des dépenses d'avenir (compétitivité, innovation & recherche, éducation et infrastructures) passe de 10 % à 16 %.

Deuxièmement, il y a une modification de la structure du budget et des progrès notables (qui ne sont pas à la hauteur des ambitions initiales) sur les dépenses dites « Horizon 2020 » qui passent de 55 milliards à 70 milliards. Ce n'est pas ce que souhaitait la Commission, cependant c'est un progrès important.

Troisièmement, les dépenses d'éducation, au titre d'Erasmus pour tous, augmentent de manière considérable. On va disposer d'environ 13 milliards. Il faudra s'interroger sur la bonne utilisation de ces nouveaux crédits qui n'ont pas été anticipés par tous les États.

Les conditions posées par le Parlement européen peuvent permettre d'améliorer encore les choses (si elles sont acceptées). Sous réserve d'examiner les modalités, la France devrait les accepter, car elles peuvent apporter de la flexibilité au cadre financier pluriannuel. Le budget rectificatif 2013 a été adopté hier. Nous espérons pouvoir aboutir à un accord global, et donc, à une approbation par le Parlement européen.

Même si elle n'est pas encore à la hauteur des ambitions françaises, l'évolution vers une intégration solidaire (un rééquilibrage entre plus de discipline budgétaire et plus de solidarité) doit être signalée. Les différentes « couches » de discipline budgétaire doivent être absorbées et mises en œuvre avant d'envisager une strate supplémentaire (qui est souvent une tentation des États). Nous sommes face à une complexité et à des interrogations. Un rééquilibrage est intervenu.

Des insuffisances demeurent au premier rang desquelles l'ancrage démocratique. La multiplication des procédures et des communications en nombre insuffisant font qu'il n'est pas encore totalement bien perçu.

Une deuxième insuffisance : la dimension sociale. Celle-ci est absolument majeure car elle permettra de stabiliser la situation et de consolider la zone euro. Cela renvoie à des risques majeurs d'affaiblissement du capital humain, des hommes. Nous connaissons les conséquences de la dégradation d'une série d'indicateurs pour les hommes. Ce sont également des conséquences potentielles qui peuvent être graves pour la compétitivité des économies. Par exemple, l'Europe va probablement perdre 20 % de ses ingénieurs et techniciens dans les dix années à venir et n'est pas en mesure de tous les remplacer. Ce sont des enjeux très concrets qui se posent.

Troisièmement, l'aspect social est peu pris en compte dans les procédures. Par exemple, dans la procédure relative aux déséquilibres macroéconomiques, parmi onze indicateurs, un seul est à caractère social (le taux de chômage moyen au cours des trois dernières années).

Dans ce contexte, nous réfléchissons à un tableau de bord social permettant d'établir des diagnostics, de faire de la prévention de décrochage conjoncturel ou de divergences. Cela nous paraît très important. Au-delà des indicateurs de la stratégie « Europe 2020 », se posent les questions relatives à un plancher social en matière de revenus, au socle minimum de droits sociaux, etc. Cette dimension nous paraît majeure et fait partie des insuffisances.

Une autre insuffisance concerne la convergence fiscale. C'est un des *talons d'Achille* du marché intérieur. On peut espérer quelques évolutions positives lors du prochain Conseil européen (qui se tiendra le 22 mai prochain).

Tout d'abord, il existe un enjeu en termes de lutte contre la fraude. La Commission européenne estime que la fraude fiscale conduit à une perte de recettes de mille milliards d'euros par an pour l'ensemble des budgets des États membres de l'Union européenne. La France est concernée à hauteur de 120 milliards d'euros.

La lutte contre la fraude implique des mécanismes européens, car elle est facilitée par les divergences fiscales existant aujourd'hui en Europe. Elle implique également des échanges de données. Dans les propositions françaises pour le Conseil européen, figure le développement des échanges de données sous deux angles : d'une part, la fin des exceptions (il existe des exceptions luxembourgeoise et autrichienne), d'autre part, l'élargissement du champ des échanges de données aux données portant également sur le patrimoine et pas seulement sur certains types de revenus.

Il s'agit également d'approfondir les travaux relatifs à l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et quelques autres travaux concernant la révision de la directive fiscalité de l'épargne, etc.

La taxe sur les transactions financières fait l'objet d'une coopération renforcée ; les négociations ont été compliquées, mais progressent. Le recours présenté par le Royaume-Uni contre cette coopération renforcée est tout de même un signe de défiance.

Une réorientation est en marche, des progrès sont observés. Cependant des insuffisances demeurent.

Troisième message pour terminer - un message qui peut être optimiste - : les perspectives ne sont pas négatives, elles peuvent être encourageantes. D'abord, il y a une appréhension de l'Europe aujourd'hui principalement sous l'angle économique et financier. Il y a une crise qui masque tout le reste. Or, l'Europe continue à avancer, notamment dans tous les autres domaines. Elle continue à avancer en matière de justice et d'affaires intérieures. C'est un phénomène nouveau puisque, dans ce secteur, on est passé de l'unanimité, qui était la règle de droit commun, à la majorité qualifiée ; donc des progrès peuvent être accomplis.

On a pu adopter une réforme du droit d'asile, on est en train de négocier - et prochainement d'adopter - des textes sur la défense des droits des gens qui font l'objet d'auditions libres ou qui sont gardées à vue. Aujourd'hui, toute une série de textes dans ce domaine progressent alors qu'auparavant ils étaient un peu « en panne ».

Il y a également une réforme en vue de l'harmonisation de la protection des données personnelles, qui est en fait une revue du droit européen en la matière qui n'avait pas pris en compte les évolutions d'Internet. C'est un sujet compliqué, majeur, de protection des droits des personnes, mais aussi :

- de souveraineté européenne ;
- d'enjeux économiques ;
- de fiscalité possible sur le numérique.

Il y a des avancées sur les questions de développement durable, et - ce n'est pas de la provocation - je mets les réformes de la Politique agricole commune et de la Politique de la pêche dans cette rubrique. Il y a donc des progrès dans ce domaine.

Des avancées ont donc lieu ; mais la véritable garantie d'avoir un retour à la confiance envers l'Europe repose sur quelques conditions qui tournent autour de la prise en compte de nouveaux enjeux.

Cela tourne autour du constat selon lequel, aujourd'hui, pour beaucoup de citoyens, pour beaucoup d'entreprises, il y a un excès d'Europe dans un certain nombre de domaines et une insuffisance d'Europe sur de grands enjeux majeurs.

Premier enjeu à prendre en compte : l'enjeu de la simplification et de la lutte contre la concurrence déloyale sur le marché intérieur.

Pourquoi simplification ? Parce que ce que si l'Europe demande aux États membres plus de simplification dans les procédures administratives, l'allégement du fardeau, etc., elle ne le pratique pas. Beaucoup de procédures européennes sont extrêmement lourdes, difficiles, complexes, illisibles.

C'est vrai en particulier de toutes les procédures pour obtenir des financements. Or, cela a des effets d'éviction ; si vous n'avez pas les équipes pour préparer des dossiers, obtenir certains financements, si vous êtes une PME, c'est très compliqué ; il y a une barrière à l'accès d'un certain nombre de financements en matière de recherche par exemple.

C'est vrai aussi de la mobilisation des fonds structurels. Je me suis aperçu, en discutant avec le Directeur général région que, pour adopter un programme opérationnel ou une révision d'un programme opérationnel sur les fonds structurels, la Commission européenne ne se fixait pas de délai : elle pouvait prendre 6 ou 9 mois, voire plus... Nous avons donc négocié, dans certains cas, des délais limités à 3 mois. Il y a donc un enjeu majeur et si la Commission n'intègre pas cet enjeu, elle ne retrouvera pas non plus la confiance.

Sous cette rubrique « simplification », il y a un deuxième enjeu majeur : il résulte du fait que, aujourd'hui, l'Union européenne pratique ce que j'appelle « une politique d'exemplarité normative ». Elle se veut à la pointe de la production de normes dans toute une série de domaines en considérant que les autres parties du monde s'adapteront ou s'aligneront ; donc nous sommes, en matière de lutte contre le changement climatique, en matière environnementale et dans toute une série de domaines, à la pointe des législations.

Seulement, beaucoup de ces législations ne sont pas forcément contrôlées et/ou effectivement mises en œuvre. Vous pouvez donc avoir, par exemple, des produits européens, fabriqués en Europe, auxquels on applique ces législations, alors que des produits venant de pays tiers peuvent entrer en Europe sans que l'on contrôle le respect de ces mêmes législations. Dans ce contexte, d'ailleurs, le marquage « CE » est un peu un faux marquage puisque fondé sur de la pure et simple déclaration, et n'est pas réellement contrôlé.

Lutter contre ces formes de concurrence déloyale qui se produisent à l'intérieur de l'Europe, c'est penser « mise en œuvre et contrôle de la mise en œuvre » quand vous produisez une législation ; sinon, vous créez des distorsions de concurrence sur notre propre territoire.

Deuxième catégorie d'enjeux : se saisir de grands et vrais sujets d'aujourd'hui et de demain. Je fais référence à la politique européenne de l'énergie.

C'est un sujet qui va être évoqué au Conseil européen du 22 mai, mais pour nous, ce n'est qu'une première étape puisque, concrètement, il n'y aura probablement que deux heures de discussions, c'est-à-dire un tour de table sur un projet de conclusions qui va dans notre sens, mais qui est limité.

Or, on sait que c'est compliqué de mettre en œuvre une vraie politique européenne de l'énergie parce qu'il y a des mix énergétiques différents selon les pays, parce qu'il y a des prix de l'énergie différents. Aujourd'hui, la différence va de 1 à 3 en ce qui concerne le prix de l'énergie au sein de l'Union européenne.

En même temps, nous sommes une zone très dépendante en matière d'énergie, avec une facture énergétique qui a une influence considérable sur notre solde commercial. Je parle aussi bien du solde français que du solde de l'Union européenne. L'enjeu est donc absolument considérable, sans parler évidemment de deux autres approches qui sont la lutte contre le changement climatique et un sujet auquel, du côté français, nous tenons et que nous portons : celui de la précarité, de la pauvreté en matière d'énergie.

Il y a aujourd'hui un problème d'accès à l'énergie dans toute une série de pays et pour toute une série de populations. *A priori*, les conclusions du Conseil européen vont prendre en compte ces préoccupations françaises, notamment sur des sujets comme la précarité énergétique. Ce serait assez nouveau et nous espérons que cela va se concrétiser. C'est un enjeu de demain, un sujet incontournable.

Autre sujet incontournable : la mise en œuvre de stratégies industrielles.

Cela veut sans doute dire fonder ces stratégies sur une approche un peu différente de l'industrie. Toute une série d'indicateurs sont mentionnés quand on parle de désindustrialisation. En réalité, il faudrait d'abord définir ce qu'est l'industrie. Le poids de l'industrie dans le PIB de la France varie de 10 à 50 % selon que vous intégrez le BTP, l'énergie, les services aux entreprises ou pas. Les différences peuvent donc être énormes. Il faut donc s'entendre sur la définition et aussi prendre en compte le fait que l'énergie et les services sont de plus en plus liés, que ce soit à travers un téléphone portable ou un avion de chasse, pour lesquels vous vendez à la fois du produit et du service.

Donc nouvelles stratégies industrielles. C'est un enjeu considérable. Il commencera à être évoqué au Conseil de juin. Et il y aura un Conseil européen spécialisé en février 2014 sur ce sujet, et, dans cette optique, la France travaille beaucoup sur ces questions.

Autre enjeu lié à l'industrie : l'enjeu du numérique. Il est absolument essentiel que l'Union européenne s'empare de ce sujet. Normalement, il y aura des discussions en octobre au Conseil européen, mais voici déjà quelques chiffres sur cet enjeu.

Il y a un enjeu d'emploi. La Commission européenne estime qu'il y a 500 000 emplois non pourvus en Europe en 2013 au titre du numérique. Nous « produisons » 100 000 nouveaux diplômés par an dans le domaine des technologies du numérique alors que les besoins sont croissants. En 2015, il pourrait y avoir 850 000 emplois vacants ; il y a donc un gisement, mais qui exige une réponse adaptée.

Je termine par d'autres sujets que je mentionne pour mémoire car je ne suis pas exhaustif : la nouvelle politique commerciale qui renvoie à des débats de fond sur quelle stratégie commerciale adopter. On n'est plus dans une stratégie uniquement multilatérale, on développe les accords de libre-échange bilatéraux ; On a un projet avec les États-Unis. Ces sujets sont d'importance considérable et, en particulier, il est essentiel qu'une nouvelle approche de cette politique commerciale soit développée.

Pour terminer, l'Europe retrouvera aussi la confiance si elle se développe dans de nouveaux champs comme la culture et l'éducation qui sont des champs du quotidien pour beaucoup de citoyens et qui ne doivent pas être vus sous l'angle uniquement économique, ce qui est parfois la tentation actuelle.

Voilà une présentation très générale et je m'en excuse, mais mon objectif était de vous faire partager des sujets de débat et de préoccupation actuelle.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le secrétaire général.

DÉBAT

M. le Président. Je passe la parole au Président de la section des affaires européennes et internationales, M. Yves Veyrier.

M. Veyrier, Président de la section des affaires européennes et internationales. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le secrétaire général, à mon tour, je vous remercie pour ce temps que vous nous consacrez et qui s'inscrit dans le cadre des échanges que nous avons désormais régulièrement autour du PNR et de la consultation du CESE à laquelle vous nous invitez.

Tout d'abord, je ne parlerai pas au nom de l'ensemble des sections. Afin que la qualité de notre contribution soit la plus précise, nous tenons à ce que la section des affaires européennes et internationales coordonne les réponses, mais chacune des sections apporte son propre commentaire.

Je souligne que ce document n'est pas un avis au sens formel ou institutionnel du terme. Par voie de conséquence, nous nous attachons à ce qu'il reflète le consensus le plus large. J'attire votre attention sur ce que nous y disons de manière consensuelle parce que nombre de nos conseillers et de nos groupes auraient sans doute d'une manière ou d'une autre, dit les choses de manière plus marquée. Nos propos ont une portée qui va au-delà.

J'ai été très attentif aux préoccupations que vous avez soulignées en ce jour particulier et symbolique pour les questions européennes et pour la France, dans le cadre des questions européennes, mais aussi du point de vue du contexte économique et, de manière plus large, concernant l'impact de cette situation sur la perception ou l'appréhension de la question européenne.

Vous avez insisté sur trois aspects, notamment les questions de perte de confiance, l'Europe qui progresse de manière insuffisante et les autres domaines économiques sur lesquels les choses avancent, y compris à l'initiative de la France mais qui sont peut-être masquées par l'arbre de la question économique.

J'insiste sur l'urgence à laquelle nous sommes confrontés du point de vue de la situation économique et sociale en France dans le contexte européen. Nous avons souligné le contexte économique dans lequel le PNR a été élaboré et soumis à l'avis de la Commission. Quand nous avons écrit ce texte, nous avons souligné le fait que les États de la zone euro étaient dans une situation de décroissance de PIB. Malheureusement, c'est confirmé. En effet, nous sommes en récession officiellement en France, et nous constatons que nous entrons dans le quatrième trimestre consécutif de baisse du PIB de la zone euro.

Le contexte est aussi, au niveau institutionnel, nouveau par rapport à la démarche de l'année précédente puisque, entre temps, est entré en vigueur le TSCG au 1^{er} janvier 2013. Une surveillance accrue des politiques budgétaires a été mise en place parallèlement à l'obligation, pour les dix-sept pays de la zone euro, de soumettre leur projet de budget pour l'année suivante et monsieur le Président de la République, M. François Hollande est en débat aujourd'hui sur cette question avec l'ensemble des membres de la Commission européenne.

Je souligne quelques points de notre contribution. Tout d'abord, les objectifs de la stratégie UE 2020 semblent s'éloigner du processus du semestre européen. Nous pourrions débattre sur le contenu de la stratégie UE 2020, mais les objectifs en matière d'emploi, de politique d'investissement dans l'innovation, y compris industrielle sont au centre des préoccupations des membres du CESE comme de la plupart de nos concitoyens, ou acteurs économiques ou sociaux.

Nous pensons que la stratégie UE 2020 pourrait subir le même sort que la stratégie de Lisbonne. La Commission n'analyse pas les raisons du manque de progrès dans la réalisation des objectifs Europe 2020, évitant ainsi de s'interroger sur la pertinence et la cohérence des choix économiques actuels, alors que nous continuons de nous en éloigner.

Je suis frappé car j'ai été sur le site de la représentation française de la Commission européenne et la page concernant la stratégie UE 2020 commence ainsi : « *Alors que le monde sort de la plus grande récession économique connue depuis les années 1930, la stratégie Europe 2020 dévoile les réponses européennes pour rebondir après la crise...* » Il y a un manque de mise à jour. Nous ne sortons malheureusement pas de la forte récession économique. Or, c'est toujours le début du texte de la Commission européenne sur la stratégie Europe 2020.

Le Pacte pour la croissance et l'emploi reste trop modeste, vous l'avez souligné, d'autant plus qu'il a été présenté comme destiné à rééquilibrer les politiques d'assainissement budgétaire contenues dans le TSCG. Ce point nous préoccupe ; nous répondons sur cet aspect et je prête attention à votre proposition. En effet, il serait apprécié que la Commission dresse un état de la mise en œuvre pour un pacte en 2013 ; vous nous proposez de nous transmettre ce tableau de suivi de la mise en œuvre et nous en sommes preneurs.

Certaines questions sont majeures. Nous avons évoqué le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, en insistant notamment sur la nécessité, pour nous, d'une orientation dans le sens d'investissements favorables à la croissance, notamment dans les infrastructures, les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche, du développement de l'innovation, de l'aide aux PME. Nous le disons, car nous pensons que c'est une nécessité, y compris dans les budgets nationaux et de manière coordonnée au plan européen.

J'insiste aussi sur le fait qu'aujourd'hui, avec les chiffres relatifs à la récession, nous avons des données records en matière de baisse de la demande et de baisse du pouvoir d'achat, facteurs que certains interprètent comme un cercle vicieux concernant la croissance et les politiques d'austérité qui prédominent.

Une question sur laquelle nous travaillons très régulièrement et avec beaucoup d'attention est celle de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire. Nous avons insisté sur la mise en cohérence des politiques économiques, sociales et environnementales, puisque nous avons traité du G 20, de Rio+20, également des questions de climat et, bien évidemment, des questions européennes. Nous avons souligné que, très récemment, s'est tenue à Oslo la conférence régionale Europe Asie centrale de l'Organisation internationale du travail. Cette conférence tripartite a adopté un texte très court de conclusion, dont nous pensons qu'il devrait inspirer de manière plus prégnante les politiques européennes.

Enfin, je ne peux pas ne pas insister auprès de vous - et encore une fois, je vous remercie de votre venue - sur le fait que certains s'interrogent sur l'utilité, en tout cas sur l'efficacité des systèmes de consultation. Nous répondons, mais nous n'avons que très peu ou pas vraiment de suivi sur la prise en compte ou non, en tout cas sur la lecture et la façon dont est entendu ce que nous pouvons dire et ce à différents endroits, puisque nous participons aussi aux consultations organisées par le Comité économique et social européen sur le suivi de la stratégie UE 2020.

Si je vous dis cela, c'est parce qu'en prenant les dépêches sur cette situation, sur le séjour et le débat actuel du Président de la République et de la Commission européenne, nous sommes interrogatifs lorsque, début mai, le commissaire européen chargé des affaires économiques exhortait le Gouvernement français à mettre en œuvre des actions audacieuses et je cite « *une stratégie budgétaire de moyen terme crédible doit s'accompagner de réformes structurelles substantielles en matière de marché du travail, de système des retraites et d'ouverture des marchés.* » *Quid* de ce que nous essayons d'apporter en matière de réponses de la société dite civile organisée, en tout cas au sein de ce Conseil économique, social et environnemental, auprès du SGAE et, à travers lui, auprès des politiques mises en œuvre au niveau de l'Union européenne ?

Merci encore, Monsieur le secrétaire général.

M. Guillon. Deux réponses rapides.

La première sur le suivi. C'est l'une de mes préoccupations concernant les consultations. Je prends un exemple : les résolutions du Sénat ou de l'Assemblée nationale. Il n'y avait pas de processus de suivi. À ma demande, nous sommes en train de mettre en place - ce sera effectif dans quinze jours - un processus de suivi permettant d'informer, pour chaque résolution, la chambre concernée du suivi qui a été apporté, de ce qui a été pris en compte, de ce qui ne l'a pas été, etc. Cela fait partie de nos échanges. Je suis très attentif à cela.

Sur le PNR, j'ai le sentiment que l'on a des occasions limitées de rencontres et que vous n'avez pas forcément l'information sur le suivi. Actuellement, il y a des échanges. On est en train d'essayer de savoir quelles vont être les remarques critiques de la Commission européenne. Je pense qu'il serait utile que, dans les semaines qui viennent, on ait un échange et que l'on puisse vous dire « *voilà ce que nous dit la Commission européenne ; voilà ce que l'on va faire ou ne pas faire* » ; donc que l'on mette en place un dispositif de suivi qui fasse que cet exercice ne s'interrompe pas après la remise de votre « avis ».

Je vous propose de mettre en place un vrai dispositif de suivi. Là-encore, je suis très sensible à cela et je le fais avec l'Assemblée et le Sénat.

Ma deuxième remarque concerne les questions de cohérence et, notamment, de cohérence de procédure à court et moyen terme. Je partage votre inquiétude sur le fait que les objectifs 2020 pourraient peu à peu être oubliés ; et d'ailleurs, j'ai mentionné à quel point il fallait peut-être les réintroduire dans les processus annuels. Cela renvoie à une vraie préoccupation - qui est de méthode - sur des freins à une vraie politique européenne en matière d'investissement, de croissance et d'emploi. L'une des critiques que l'on fait - que la France a déjà portée il y a quelques semaines et qu'elle évoquera au Conseil européen de juin - c'est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de vision consolidée des actions européennes par secteur et en agrégeant tous les outils. On a des visions par outil. On a un fonctionnement par filière.

La première étape, c'est d'arriver à faire travailler ensemble BEI et Commission européenne et à travailler mieux qu'aujourd'hui. On doit avoir une vision consolidée des interventions à caractère plutôt budgétaire, sous forme de prêts et par secteur. Et, peut-être aussi - cela fait partie des propositions que j'ai faites - peut-on remettre en cause certaines frontières qui ont un caractère historique. La BEI n'intervient pas dans certains domaines, simplement en raison du poids du passé. Les fonds structurels n'interviennent également pas dans certains domaines. On peut peut-être réfléchir aux frontières mais également à une consolidation des outils et à des utilisations plus souples. On devrait, d'abord se fixer des objectifs, ensuite utiliser les outils les plus appropriés. Cela veut dire arrêter au sein de la Commission européenne une gestion par direction générale et par outil, et arrêter également un fonctionnement par institution. L'Union européenne est un tout ; on doit pouvoir avoir cette vision. Cela fait partie des propositions françaises.

M. le Président. La parole est à Mme Ducroux, Présidente de la section de l'environnement.

Mme Ducroux. Merci, Monsieur Guillon, de votre venue. Effectivement, échanger avec le SGAE nous semble d'importance, mais échanger dans les deux sens du terme, c'est-à-dire « aller et retour ». Je voulais rappeler que, à la section de environnement, nous réclamons depuis trois ans que le texte fourni par la France à l'Europe, à l'issue des consultations, nous soit transmis, au minimum pour que nous puissions estimer si nos contributions sont intégrées ou pas, à quel degré et avec quelles variations.

Il nous semblerait important que l'on puisse enfin obtenir ce texte pour au moins savoir si ce que nous produisons vous est utile.

Par ailleurs, pour la section environnement - que je préside - chaque année nous nous efforçons, avec confiance et persévérance, de mener cet exercice à votre demande parce que nous le considérons d'importance ; en revanche cela fait 3 ans que nous faisons les mêmes remarques et que nous voyons revenir l'année suivante exactement les textes dans les mêmes termes ; ainsi, quant à la proposition française qui nous est soumise, la place de l'environnement y est à peu près inexistante...

J'ai constaté aussi que cette année plusieurs Présidents d'autres sections - couvrant d'autres domaines que le nôtre - n'ont pas souhaité répondre à cette consultation à la fois pour les raisons de modalités de calendrier mais aussi pour ces raisons de fond.

Je veux attirer votre attention sur le fait qu'il nous semblerait souhaitable, si nous voulons contribuer à cet exercice d'élaboration du PNR et mutuellement nous enrichir par notre travail, que l'on puisse progresser sur les modalités et sur le fond, pour l'environnement particulièrement.

M. le Président. La réponse est simple, Monsieur le secrétaire général : il vous suffit de dire oui !

M. Guillon. Comme je ne connais pas bien le sujet, je vais regarder cela mais en plus, je vais réorganiser le SGAE s'agissant des relations avec vous car il faut un interlocuteur commun sur l'ensemble des sujets. Je vais proposer que le département qui suit les relations avec l'Assemblée nationale, le Sénat, le Parlement européen soit également en charge des relations avec vous ; cela vous permettra d'avoir un seul point d'entrée et de couvrir tous les sujets que vous évoquez. Je vais regarder cela très attentivement.

M. le Président. Je vous remercie car j'avais été alerté par André-Jean Guérin sur le fait que l'Allemagne ne pourra pas respecter ses engagements concernant les émissions de CO₂ car elle importe du charbon américain. Madame Ducroux avait évoqué aussi la problématique du marché du CO₂ qui va perturber les choses. Nous sommes tout à fait disposés à nous investir sur un certain nombre de sujets qui concernent les évolutions européennes que vous évoquez tout à l'heure.

La parole est à Monsieur Delmas pour le groupe de la CGT.

M. Delmas. Monsieur le secrétaire général des affaires européennes, je voudrais revenir sur la procédure du PNR. Cette procédure répond à un exercice imposé de la nouvelle gouvernance économique européenne ; les Traités prévoyant de recueillir l'avis de la société civile, la France a choisi notre assemblée.

Vous comprendrez Monsieur le secrétaire Général que pour la CGT votre présentation *a posteriori* de la réponse à notre assemblée ne peut s'inscrire dans une démarche normale de sa consultation. Et je le dis en ayant entendu vos excuses tout à l'heure mais lorsque Mme Ducroux revient sur les trois années précédentes en termes de temps, de retour, il est clair que quelque chose ne va pas en matière de consultation.

Le mécanisme du semestre européen implique que chaque État-membre transmette deux documents à la Commission : le PNR et le programme de stabilité. La CGT revendique une consultation sur les choix budgétaires et pas seulement sur leurs conséquences sociales. C'est une question de démocratie dans la mesure où tout le processus est subordonné aux équilibres budgétaires et au respect des déficits.

Sur le fond, l'examen des déséquilibres macroéconomiques a pointé, selon des critères subjectifs définis par la Commission européenne, les déséquilibres que la France doit corriger : insuffisance de compétitivité, dette publique et privée excessive ; en revanche aucune mention n'a été faite de la dégradation de l'emploi, du pouvoir d'achat, ou de la protection sociale et des mesures à prendre pour les résoudre. Hier, on a vu les chiffres par rapport au pouvoir d'achat, sur l'emploi et il s'agit de problématiques réelles. C'est là que la question de la confiance réside. J'y reviendrai.

Ainsi, le PNR présente une vision de l'action du gouvernement avec le seul souci de satisfaire des exigences de la Commission européenne quant à des recommandations d'essence libérale soumises à l'obsession de la réduction des déficits publics.

La CGT, vous le savez, conteste le cadre même du processus de gouvernance économique européenne dans lequel le PNR s'inscrit et la philosophie qui en découle. Lorsque nous disons cela, j'entends aussi vos propos sur la question de la politique de non-choix et des alternatives. Poser d'autres stratégies, d'autres perspectives, d'autres visions à l'Europe ne veut pas forcément se résoudre ou être réduit à l'idée que nous serions contre l'Europe.

La question est : quelle vision européenne pouvons-nous avoir ? Quelle politique européenne répondant aux besoins des peuples de l'Europe ? Là réside la question de la confiance.

Vous avez à plusieurs reprises mentionné des progrès mais les progrès que vous avez déclinés étaient à chaque fois hypothétiques. En revanche, les insuffisances demeurent et elles sont réelles car elles sont vécues par les femmes et les hommes dans cette Europe. Attention : on a aussi l'impression d'un certain mépris vis-à-vis de la parole des citoyens qui ont du mal à comprendre cette Europe.

Avec tout le respect que je vous dois Monsieur Guillon, votre intervention était très intéressante mais quand même... ! Comprenons-nous bien : je ne suis pas pour baisser la barre, je fais confiance à l'intelligence des femmes et des hommes. Mais si l'on veut faire passer le message, faire comprendre les enjeux, etc., sur la question du vocabulaire européen, de la construction européenne, on a un problème. Il y a un fossé réel qui est creusé. Tant que l'Europe n'entendra pas cela, ce fossé continuera à se creuser d'autant plus que dans leur chair les gens vivent des situations qui sont très difficiles.

Le changement de la majorité en France aurait dû s'accompagner d'une autre politique, notamment sur une réorientation vers une politique de croissance. Force est de constater que la France se borne à suivre les recommandations de la Commission européenne et du Conseil plutôt que d'en contester les termes. Certes, le PNR apporte des réponses aux recommandations sur l'emploi *via* l'emploi des jeunes, l'apprentissage et la formation professionnelle. Ceci étant, la CGT reste sceptique sur la possibilité d'enrayer la hausse du chômage dans un carcan libéral qui facilite les licenciements et la précarité. L'ANI du 11 janvier en est pour nous une illustration.

La CGT réaffirme donc une fois encore son opposition aux crédits compétitivité-emploi et à l'ANI de juillet 2012 ; non seulement ils ne créeront pas d'emploi mais ils vont aggraver la situation des salariés, notamment l'ANI qui va creuser encore les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

La CGT craint également que les éléments développés dans le document contribuent à déstructurer encore plus, par une approche toujours plus comptable, les services publics au détriment des usagers des salariés concernés, poursuivre la dégradation de la politique de la santé, continuer à fragiliser le système de retraite par répartition. Le remplacer par des assurances privées va entraîner inégalités et dégradations du pouvoir d'achat des retraités ou futurs retraités.

Telles sont les interrogations que la CGT souhaitait porter à votre connaissance.

M. Guillon. Je veux d'abord vous dire que je suis très attaché aux questions de communication, aux débats. Je crois avoir dit de façon assez claire que j'étais favorable à ce qu'il n'y ait pas de tabous, à ce qu'il y ait du débat, quel qu'il soit. C'est ainsi que l'on retrouvera de la confiance. Pour moi, ce n'est pas un sujet.

Sur le vocabulaire, vous êtes un public averti. J'ai utilisé un vocabulaire que je ne crois pas non plus très technocratique mais communication, débat, prise en compte du citoyen sont des messages très clairs dans mes propos. Je crois aussi que ma pratique est conforme à mes propos.

Je suis très attaché à la consultation, à la communication. Je suis en train de réorganiser le SGAE pour que la fonction communication interne et externe soit mieux prise en compte. Pour moi, ce sont des sujets majeurs.

Après, sur le fond, je connais vos positions et c'est probablement ni le lieu ni le moment d'en discuter mais je les respecte profondément. Je ne suis pas dans la reproduction de messages européens. Je partage - et le gouvernement aussi - des interrogations sur les procédures, leur complexité, les problèmes de cohérence, etc.

Comme je l'ai indiqué, j'ai souhaité personnellement qu'il y ait un chapeau introductif, un peu plus lisible, et compréhensible, pour le PNR cette année. Je suis très sensible à ces remarques.

M. le Président. Merci. La parole est à Madame Pichenot qui est notre représentante au CES européen, où elle a déjà « produit » quelques rapports.

Mme Pichenot. Bonjour, Monsieur le secrétaire général.

Je vous remercie pour cette présentation très éclairante, lucide surtout et vivifiante. Je crois que l'on a bien besoin de ces points de synthèse sur des sujets effectivement complexes et très interdépendants.

Je vais me borner à vous demander si vous pouvez nous éclairer sur trois questions, pour savoir comment va évoluer la participation de la société civile à ce grand exercice.

La première concerne l'examen de la nouvelle croissance. Le semestre européen est maintenant à un point clé à la fin de l'année, et au début de chaque année, qui devient un peu crucial et qui pour l'instant est très concentré sur un débat Bruxellois.

Je m'interroge sur la façon dont l'on pourrait essayer d'initier une participation en amont ?

Au fond, le PNR n'est quand même que la réponse à de grands débats sur l'examen annuel de croissance.

La deuxième question porte sur la révision de la stratégie. Peut-on anticiper la révision - dont on doit commencer les premiers travaux en 2014 - qui est, à mon avis, plus qu'une révision puisque la stratégie Rio+20 avait été conçue dans une période ante-crise.

Maintenant, il faut évidemment regarder sur le fond de cette stratégie. C'est pourquoi il serait utile de voir comment la société civile peut être associée à cette période, de un ou deux ans, où l'on va, à la fois, traiter de la révision de la stratégie Rio+20 et en même temps devoir s'interroger sur le suivi des engagements de Rio et de l'amorce de la stratégie de développement durable qui, à un moment donné, inévitablement, va prendre le relais et fusionner.

Ma question est double : comment voit-on l'avenir de la stratégie Rio+20 et surtout au niveau Français, comment peut-on y contribuer ? Comment à plus long terme, allons-nous pouvoir nous engager sur des objectifs de développement durable qui vont inévitablement obliger à redimensionner cette façon de travailler ? Merci.

M. le Président. La parole est à Monsieur Guillon.

M. Guillon. Pour vous répondre, sur l'avenir de la stratégie Rio 2020, cela va beaucoup dépendre de la future Commission.

Je pense qu'il est prématuré aujourd'hui de vous apporter des réponses définitives. Comme en fait les calendriers vont coïncider, je pense qu'il faudra vraiment attendre la mise en place de la nouvelle Commission pour en discuter.

De façon générale, je suis sensible à vos remarques. Ce que je vous propose, parce que ce ne sont pas des sujets sur lesquels j'ai des réponses immédiates, c'est que l'on discute de vos visions, de la façon dont vous envisagez une amélioration des consultations sur ces différentes procédures.

M. le Président. Merci. La parole est à Monsieur Guérin au nom du groupe Environnement et nature.

M. Guérin. Bonjour Monsieur le secrétaire général et merci pour cette présentation du programme national de réforme.

J'aurai deux questions, étant donné que, concernant les émissions de gaz à effet de serre et le risque que l'Union européenne ne respecte pas tous ses engagements, cette question a été évoquée par le Président Delevoye.

La première question touche à l'évolution différentielle - avant la création de l'euro - du franc et du mark qui montrait qu'en gros les écarts d'évolution étaient de l'ordre de 30 % par décennie.

La création de l'euro évidemment a empêché toute évolution relative du franc et du mark. Un certain nombre d'observateurs considèrent cependant que les convergences - et d'ailleurs les crises que vous avez-vous-même évoquées le montrent - d'économie, de mode de régulation de l'économie n'ont pas suivi ce qui fait écrire à Jean-Pierre Vesperini - ce n'est pas si vieux, on n'a pas oublié le débat que vous évoquiez récemment dans une instance en écho à son livre sur l'euro - que le rétablissement de la compétitivité entre notamment la France et l'Allemagne demanderait une dévaluation de l'euro français de 30 % et que donc, l'on ne pourra pas rester dans un système qui maintient cet écart artificiel entre l'évolution de l'économie française et l'évolution de l'économie allemande.

Deuxième question : elle touche un des points d'interrogation qu'il peut y avoir au sein de l'Europe, à savoir la politique extérieure de l'Europe.

Vous avez évoqué celle concernant la concurrence avec les pays extérieurs émergents notamment, mais il y a également les politiques d'influence et d'intervention.

Nous avons vu trois exemples récents en Syrie, en Libye et au Mali, pour lesquels l'Europe avait des difficultés à se positionner et *a fortiori* lorsque des moyens militaires coûteux devaient être mis en œuvre.

D'ailleurs, la façon dont les responsabilités sont prises et la prise en charge des budgets correspondants peuvent également peser sur les différentiels d'efficacité économique entre différents pays. Merci.

M. le Président. Merci. Monsieur Guillon ?

M. Guillon. Sur la question du change ce que vous remettez en cause, c'est plutôt le niveau de l'euro. Le concept d'euro français m'échappe un peu ; il existe une monnaie commune. En fait, je comprends que vous considérez, ce qui est l'analyse d'un certain nombre d'experts, que le niveau actuel de l'euro est plus adapté à l'économie allemande qu'à l'économie française.

M. Guérin. Je pense que je me suis mal exprimé. C'est bien le défaut de compétitivité que tout le monde constate entre la France et l'Allemagne et le fait qu'en définitive le déficit français, qui s'est accumulé au cours des dernières années, s'est d'abord accumulé du fait d'une perte de compétitivité de la France, de ses exportations vers l'Allemagne au sein de la zone euro.

M. Guillon. En fait, il y a deux sujets : le sujet de la compétitivité de l'Union européenne et du rôle de sa monnaie et du taux de change de l'euro et ensuite, un deuxième sujet qui est celui de la compétitivité entre la France et l'Allemagne.

Sur le premier sujet qui effectivement est un sujet de débat assez récurrent, il n'y a pas d'évolutions possibles à ce jour pour une raison très simple, qui est que le Conseil ne s'est jamais embarrassé de la politique de change et a toujours considéré que c'était un sujet du ressort de la BCE.

Or, il pourrait le faire, mais pour cela, il faut que les États membres le souhaitent. Ce n'est pas le cas. C'est un sujet sur lequel on peut effectivement écrire toute une série d'articles, avoir différents souhaits, considérer que d'autres pays ont une vraie politique de change... Mais, en l'espèce c'est, à court terme au moins, un non sujet porté par la France puisque, de toute façon, il n'y aurait aucun espoir d'évolution dans ce domaine.

M. le président. Puis-je vous interrompre ?

Est-ce que c'est un non sujet pour la France ou est-ce qu'au contraire c'est un moyen pour la France d'appuyer une démarche vers peut-être un gouvernement économique nécessaire car nous avons une zone économique euro, avec une monnaie unique ? D'ailleurs, cela rejoint ce que vous disiez tout à l'heure sur la gouvernance économique, ce qui donnait du crédit au fait qu'avoir une monnaie unique dans des pays qui ont des différentiels de compétitivité, cela crée des obligations et de la dévaluation sociale par rapport à des ajustements.

Je pense que probablement un débat deviendra de plus en plus nécessaire - nous sommes prêts à l'ouvrir - sur le rôle nouveau de la BCE et peut-être d'une union bancaire et d'une union gouvernementale économique que vous évoquez à demi-mot, me semble-t-il, dans votre propos...

M. Guillon. C'est un non sujet de négociation à court terme.

M. le Président. D'accord.

M. Guillon. Je précise ma pensée : ce n'est pas un sujet de débat global que vous indiquez, mais un sujet de cohérence effectivement globale.

Nous avons effectivement là une union avec une politique monétaire commune et une absence de politique commune, au sens large du terme.

Le sujet France/Allemagne est assez compliqué, comportant des aspects prix et compétitivité hors coûts très importants. Dans les aspects compétitivité hors coûts, les facteurs structurels sont majeurs.

La situation démographique de l'Allemagne lui apporte des atouts à court terme et des handicaps majeurs à moyen terme. Sa situation démographique lui offre la capacité de réduire ses dépenses publiques dans un certain nombre de domaines. Par exemple, elle ne subit pas de pression en matière d'éducation comme la France. En revanche, sa demande intérieure va baisser structurellement, pour des raisons démographiques. Sa stratégie est donc offensive en matière d'exportations, car la demande extérieure est pour elle absolument vitale.

L'Allemagne dispose d'atouts structurels non pas seulement en matière de coûts, mais également en matière de qualité. Quelques 450 PME allemandes interviennent sur des marchés mondiaux de niche et font l'essentiel de la réussite allemande à l'exportation. C'est une situation que la France ne connaît pas pour toute une série de raisons, notamment structurelles. Nous pourrions avoir ce débat de manière plus approfondie.

M. Guérin. J'avais posé une question sur les relations internationales.

M. le Président. Et sur les interventions militaires, notamment au Mali.

M. Guillon. Votre question renvoie au débat de la politique extérieure commune d'une part, à celui de l'Europe de la défense de l'autre.

L'Europe de la défense sera évoquée lors du Conseil européen de décembre (très porté par la France) où trois sujets seront abordés : la base technologique commune, les industries de la défense, les capacités d'intervention et l'organisation de la gestion de crise.

Il est très compliqué d'avancer dans ce domaine. Sur le Mali, des sujets très concrets concernant les mises à disposition de moyens vont servir à essayer de supprimer des freins. Comme vous le savez, la question de l'Europe de la défense est depuis longtemps sensible et difficile ; il n'est pas facile de progresser. La Commission européenne s'est emparé du sujet - c'est une nouveauté - et devrait produire une communication au mois de juin.

Il existe quelques signaux positifs même si, en particulier sur le Mali, le grand silence de Mme Ashton a été remarqué du côté français. *A minima*, une communication de soutien aurait pu être rédigée.

M. le Président. Absolument.

La parole est à Mme Levaux.

Mme Levaux. Monsieur le secrétaire général, je vous remercie pour la clarté de vos propos. Vous avez dit que la convergence économique était impossible en cas de divergences sociales.

On parle de croissance des emplois, d'écart de compétitivité, des enjeux de l'Europe 2020. Je vous rappelle qu'il existe un certain nombre d'indicateurs, comme le taux de chômage des femmes et d'autres, que vous connaissez très bien.

Peut-on envisager de parler d'une Europe sociale ? Ce chantier peut-il être ouvert d'ici 2020 ?

Vous avez rappelé les points d'intérêt que sont l'emploi, les nouvelles compétences ; vous avez mentionné le déficit de qualification professionnelle de l'Europe dans les prochaines années et la concurrence internationale sur les diplômés. Comment pouvons-nous commencer à ouvrir ce débat (qui paraît parfois compliqué à amorcer) ? Dans un premier temps, il pourrait se croiser avec celui concernant la zone euro.

Je m'interroge beaucoup sur les opportunités d'ouvrir ce, ou ces, débats.

M. Guillon. À titre personnel, je pense que les mots ont leur importance et leur historique. L'Europe sociale a une connotation d'échec. Dans le contexte actuel, en particulier dans le cadre d'une Europe élargie, il est très difficile de vendre à nouveau des concepts ayant une connotation passée. Un peu comme celui de politique industrielle (qui est aujourd'hui repris par la Commission européenne).

Pendant longtemps, l'expression « Europe sociale » a eu une connotation très interventionniste, étatique, « *France des années 60* ». Voilà pourquoi nous préférons parler de dimension sociale ; cela paraît moins ambitieux, mais sans doute plus réaliste.

Du point de vue de la dimension sociale, des progrès ont été faits. Dans les conclusions de l'un des derniers conseils européens, la France a obtenu que la dimension sociale dans la zone euro soit évoquée ; elle fera des propositions dans ce sens.

Parmi les évolutions que je n'ai pas mentionnées, figure une évolution institutionnelle qui, à mon sens, est majeure : la création d'un sommet institutionnel des chefs d'États et de gouvernements de la zone euro. Le TSCG prévoit deux sommets annuels ; la France en souhaite davantage. Au moment des discussions sur le règlement intérieur de ces sommets (règlement intérieur adopté au Conseil européen au mois de mars et passé totalement inaperçu), la France a obtenu que soient organisées des réunions de ministres, dans le format zone euro (hors ou avec ministres des finances), afin de préparer certaines réunions des sommets « format zone euro ».

À partir du moment où le mode de préparation est élargi, à partir du moment où les ministres chargés de l'emploi ou de la sphère sociale se réunissent pour préparer un Conseil européen « format zone euro », ces sujets peuvent être évoqués au plus haut niveau. Je crois beaucoup aux petites évolutions de ce type. Il y a eu des réunions à ce format, mais c'étaient des réunions de crise. Si elles sont organisées dans un climat moins tendu, l'on peut envisager d'en faire évoluer le contenu parce que les chefs d'État et de gouvernements peuvent s'emparer de tous les sujets.

M. le Président. La parole est à M. Joyeux.

M. Joyeux. Monsieur le secrétaire général, vous avez été très clair sur un sujet complexe et d'avenir. Ma question concerne ce que vous avez dit sur l'ancrage démocratique. Vous avez souligné le déficit citoyen, c'est-à-dire les abstentions extrêmement importantes de la part de nos concitoyens face aux problèmes européens notamment.

Le CESE pourrait-il étudier la question de la citoyenneté pour stimuler les citoyens, à la fois pour ce qui concerne les élections en France, mais également les élections européennes ? En matière d'ancrage démocratique européen, la France pourrait donner l'exemple.

Je plaide donc beaucoup auprès du Président et de mes collègues pour prendre en charge un tel dossier : la citoyenneté à l'heure présente, en France et en Europe.

M. Guillon. Oui, tout à fait. En outre, vous avez un atout majeur : votre diversité, qui fait que vous touchez tous les milieux, toutes les catégories de citoyens, et l'enjeu est tel qu'il faut absolument que tout le monde contribue. Donc merci de cette proposition.

M. le Président. La parole est à Mme Ricard.

Mme Ricard. Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le secrétaire général.

Nous travaillons à l'heure actuelle, au Conseil économique, social et environnemental, sur une saisine et un rapport sur la gouvernance de la Haute mer et nous avons lancé le 11 avril dernier, lors d'un colloque, un appel pour la Haute mer. Quelle est la vision, ou la position européenne à ce sujet ? Quels sont les projets de l'Europe pour la Haute mer, qui représente tant d'espoir en matière d'énergie, de ressources alimentaires, de recherche ?

La France est excellente et un des grands opérateurs de la mer, que ce soit sur le terme de la recherche scientifique ou de la connaissance océanographique. Quelles sont les ambitions de l'Europe pour une meilleure connaissance et une meilleure protection, une meilleure utilisation de la mer ?

M. Guillon. C'est un sujet que je connais très mal donc je vous propose de vous répondre après. Je suis à votre disposition si vous voulez que l'on se voie avec mes collaborateurs.

Il n'y a pas, à mon sens, une politique spécifique ; il y a des politiques un peu éclatées sous différents angles, la politique de la pêche, etc. À votre disposition pour en parler. À ce stade, je n'ai pas d'éléments de réponse suffisants.

M. le Président. Monsieur le secrétaire général, merci. L'ensemble des demandes de parole ayant été épuisé, je voudrais, au nom du Conseil économique, social et environnemental, vous remercier ainsi que MM. Jéhanno et Chevrier. Merci pour votre explication, qui aurait presque mérité que l'on puisse prolonger le débat puisqu'il y a des avancées. Le Commissaire Barnier a mis en place le brevet européen et je constate que, sur la problématique de la recherche, l'Europe peut être une formidable puissance.

Monsieur le secrétaire général, j'ai cru comprendre que vous souhaitiez mettre en place un processus pour regarder avec nos équipes comment mieux échanger. Nous avons un défi commun, évoqué par le Pr Joyeux : je partage votre inquiétude sur l'année 2013, qui est déjà presque terminée. La citoyenneté européenne n'est pas en bonne santé. Les échéances politiques de 2014 risquent, non pas de servir un projet européen, mais de se servir de l'Europe pour satisfaire des visions un peu populistes ou extrémistes alors que l'Europe est une espérance aujourd'hui de régulation mondiale. Je partage totalement votre point de vue.

Je vous félicite aussi pour la clarté de vos analyses. Des expressions ont été très fortes de la part des organisations syndicales. Si l'Europe apparaît comme une fracture et une contrainte, elle ne pourra pas mobiliser les citoyens ; si elle paraît comme une espérance nouvelle, elle sera tout à fait fondamentale.

Ce matin, j'ai lu avec intérêt un article de François Rachline, qui disait que l'Europe a besoin d'une idée. Or, aujourd'hui, nous avons besoin de trouver un souffle nouveau européen, et si la société civile que nous représentons peut vous aider à porter cette capacité de concilier la performance économique et la performance sociale, nous y sommes tout à fait favorables.

Il est évident que si la zone euro est une zone de déflation de croissance, elle ne sera pas porteuse d'espérance ; si l'on envisage plutôt un réajustement, cela ne sera pas non plus une formidable espérance. Un point que vous avez évoqué à demi-mot et qui est un sujet d'une de mes plus profondes inquiétudes porte sur les fractures internes qui se construisent au sein de l'Europe, entre l'Europe du nord et l'Europe du sud ; entre l'Europe industrielle et l'Europe des services. Ce sont des fractures que vous avez évoquées, notamment sur les flux migratoires.

Je ne sais pas si c'est un sujet que vous évoquez. Nous savons tous que nous avons besoin de 50 millions de populations étrangères pour équilibrer la population active d'ici 2050 ; c'est un sujet qui n'est abordé politiquement par aucun pays. À chaque fois qu'un parti politique s'en empare, c'est plutôt pour des visions d'exploitation de ce sujet et non pas pour nourrir le débat. Le Conseil est prêt à envisager ces sujets, parmi les plus complexes, mais qui sont peut-être les plus déterminants pour l'avenir de l'Europe.

Monsieur le secrétaire général, merci de votre contribution. J'ai cru comprendre que ce n'était pas le dernier rendez-vous. Au contraire, vous êtes un invité permanent pour que, à l'invitation de M. Veyrier, sous une forme ou une autre, nous puissions parler de sujets qui conditionnent notre avenir : l'avenir de l'Europe conditionnera l'avenir de la France.

Merci à vous. Bonne fin de journée.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 28 mai sur : *La performance et la gouvernance de l'entreprise*, projet d'avis présenté par Mme Amélie Rafael.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à seize heures quarante.

Prochaine séance le mardi 28 mai 2013 à 14h30.